

Conseil Municipal de Castillon-la-Bataille

Procès Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 29 septembre 2017

L'an deux mil dix sept, le vingt neuf septembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Castillon-la-Bataille dûment convoqué le 25 septembre 2017 s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacques BREILLAT, Maire.

Etaient présents : MM. Jacques BREILLAT, Jean-Claude DUCOUSSO, Patrick TRACHET, Jean-Pierre BECHADERGUE, Gérard FERAUDET, Eric RICCO. Mmes Josiane ROCHE, Florence JOST, Nicole FROUIN, Sylvie LAFAGE, Sophie SEIGUE, Christine JOUANNO.

Etaient absents excusés : Jean-François LAMOTHE donne pouvoir à Jean-Claude DUCOUSSO, Jérôme BORNERIE donne pouvoir à Patrick TRACHET, Martine CHIVERCHE donne procuration à Florence JOST, Alain LEYDET donne pouvoir à Gérard FERAUDET, Aurélie BOULANGER donne procuration à M Jean-Pierre BECHADERGUE, Françoise PRIOUR donne procuration à Christine JOUANNO. MM Philippe BRIMALDI, Fernand ESCALIER, Pierre MEUNIER. Mmes Audrey LEYDET, Violette BOUTY.

Le scrutin a eu lieu, Mme Florence JOST a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 19h30

Après avoir procédé à l'appel nominal des membres du conseil, il est constaté que la condition de quorum est remplie.

Mme Christine JOUANNO souhaite connaître le détail des conditions de quorum. M le Maire rappelle que l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit « *Le conseil municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente* », ce qui signifie pour l'organe délibérant de la ville de Castillon la Bataille qu'au moins 12 élus soient présents.

M le Maire signale que le Conseil Municipal se réunit habituellement le dernier lundi de chaque mois, mais qu'en raison d'un conflit de calendrier avec une réunion pilotée par la Communauté de communes, il a dû convoquer le Conseil Municipal à cette date du vendredi 29 septembre.

M le Maire propose de modifier l'ordre du jour afin d'ajouter un projet de délibération à l'examen du Conseil Municipal. Il précise que ce projet de délibération concerne l'adoption des nouveaux statuts de la Communauté de Communes qui ont été approuvés le 25 septembre par le Conseil Communautaire.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'ajout à l'ordre du jour de la délibération portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Castillon / Pujols.

Monsieur le Maire propose de valider le procès verbal de la séance du 24 juillet 2017.

Le procès verbal est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

DECISIONS :

N° D17-07-12 Modification en cours d'exécution du marché public à procédure adaptée pour la réalisation de travaux d'entretien de voirie communale 2016 et 2017

M le Maire précise que la Commission « Voirie » propose de réaliser des travaux de réfection de voirie rue Jean Jaurés, et qu'il apparait nécessaire d'inclure deux nouveaux prix unitaires dans le marché à bons de commande pour pouvoir réaliser ces travaux.

M le Maire signale qu'un nouveau marché de voirie à bons de commande sera conclu l'an prochain.

DELIBERATIONS :

N° L-17-09/42-01/AG MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE DE CASTILLON / PUJOLS

Monsieur le Maire expose les termes de la Loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015 qui renforce l'intégration des Communautés de Communes en étendant, d'une part, la liste de leurs compétences optionnelles et en leur attribuant, d'autre part, de nouvelles compétences obligatoires.

Il précise que la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations « GEMAPI » fait l'objet d'un transfert obligatoire à la Communauté de Communes en raison de la loi.

M le Maire signale qu'afin d'être éligible à la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) bonifiée, la Communauté de Communes doit justifier l'exercice de neuf des douze compétences listées à l'article L5214-23-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il indique que la bonification de la DGF s'élève à 155 406€ sur un montant total DGF de 698 867€

M le Maire signale qu'il a rencontré M Gérard CESAR, Président de la Communauté de Communes de Castillon / Pujols au cours de deux réunions et qu'il a pu défendre le point de vue de la ville de Castillon la Bataille sur ces transferts de compétences. Il propose d'accepter le transfert des compétences suivantes :

- « Plan local d'urbanisme (PLU), document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » au sein du bloc de compétence obligatoire « Aménagement de l'espace ».
- M le Maire précise que le Diagnostic Partagé en cours d'élaboration proposera probablement la révision du Plan Local d'Urbanisme, et que les frais de révision seront alors à la charge de la Communauté de Communes.

- Politique de la ville. M le Maire exprime sa satisfaction sur le transfert de cette compétence qui donnera une légitimité supplémentaire aux demandes formulées par la ville.
- Maisons de services au public. M le Maire précise que les travaux restent sous la maîtrise d'ouvrage communale, mais que le fonctionnement de la structure sera financé par la Communauté de Communes. Il ajoute qu'il n'y plus lieu de s'interroger sur la participation de la Communauté de Communes à l'opération ; mais qu'il pourrait être opportun de prévoir un conventionnement avec la Communauté de Communes du Grand Saint Emilionnais pour répartir les frais de fonctionnement de la structure qui accueillera les habitants des différentes intercommunalités.

M le Maire signale que le 24 octobre M Jean Luc GLEYZE viendra inaugurer les travaux de construction de la Maison des Services au Public, et que la fin des travaux est prévue au cours des mois de mars – avril 2017.

Mme Christine JOUANNO indique qu'elle se réjouit de l'évolution du financement de la Maison des Services au Public, mais regrette que l'évolution soit provoquée par l'exigence de la loi. Elle rappelle qu'elle a voté contre le projet en raison du financement de la structure qui aurait dû être intercommunal. M le Maire souligne que la Communauté de Communes aurait pu choisir une autre compétence optionnelle. Mme Christine JOUANNO indique qu'elle espère que le financement de la nouvelle caserne de gendarmerie relèvera de l'intercommunalité, car un projet d'intérêt général doit recevoir un financement collectif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la modification des statuts de la communauté de communes.

L17-09/43-02/FI Institution de la taxe annuelle sur les friches commerciales. Majoration des taux de la taxe.

M le Maire rappelle qu'un certain nombre de commerces sont fermés, et que cela a pour conséquence d'appauvrir l'offre commerciale du centre ville. Il regrette que certains propriétaires de locaux commerciaux vacants ne cherchent pas activement un nouveau commerçant locataire. M le Maire présente un diaporama du dispositif fiscal qu'il propose de mettre en place. Il précise que le montant des recettes perçues pourrait être affecté au maintien du commerce de proximité. Mme Christine JOUANNO demande comment sont accompagnés les porteurs de projets en recherche d'un local commercial.

M le Maire signale qu'un dispositif était en place avec plusieurs acteurs dont la Chambre de Commerce : accompagnement des porteurs de projet, publicité sur les locaux commerciaux vacants. La mise en place d'un nouveau dispositif d'accompagnement personnalisé des porteurs de projets, comme dans les villes de La Réole ou de Langon, est à l'étude. Un rendez vous va avoir lieu au Conseil Régional. Depuis la loi « NOTRe » instaurant la Région Nouvelle Aquitaine comme « chef de file » en matière économique, il nous faut revoir la contractualisation.

Mme Christine JOUANNO demande si la Zone d'Activité de Saint Magne de Castillon a pour effet de vider le centre ville de ses commerces. M Jean Claude DUCOUSSO indique que le but de cette Zone est d'apporter des activités qui n'existaient pas auparavant dans le secteur de

chalandise. M le Maire remarque que le magasin « Casti-Prix » qui déménage du Centre Ville pour rejoindre la Zone d'Activité devait augmenter sa surface commerciale, ou disparaître. Il regrette toutefois qu'un autre commerce de Centre Ville, dont le type d'activité l'appelait à rester au Centre Ville, ait amorcé son déménagement.

M Jean Claude DUCOUSSO indique que la commercialisation des surfaces de la ZAC n'a pas été à la hauteur des attentes et estime qu'il n'y a pas de nouvelles activités sur cette zone, car ce sont des acteurs de la périphérie de Castillon la Bataille qui ont acquis les emplacements, et que certaines délocalisations apparaissent injustifiées. M le Maire estime que la mise en place du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal permettra de réorganiser les rapports entre le Centre Ville et sa périphérie, et impliquera de décider à quel endroit les activités commerciales sont situées. Il faudra aussi amorcer un dialogue sur la complémentarité des activités au niveau de la Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'instituer la taxe annuelle sur les friches commerciales

Fixe les taux majorés à :

20% la première année d'imposition,

30% la deuxième année

40% à compter de la troisième année d'imposition

Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

N°L17-09/44-03/FI Modification des tarifs de frais de capture et transports d'animaux errants.

M le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait déjà voté la fixation d'une redevance pour ce service. Il convient d'ajouter un tarif supplémentaire. Il ajoute que la ville n'est pas en mesure de se substituer à la responsabilité individuelle de chaque propriétaire d'animal. Mme Christine JOUANNO demande combien de titres de recettes relatifs à la capture et au transport d'animaux ont été émis. Il est indiqué que depuis 2014 quinze interventions ont été facturées pour une recette totale de 535€

M le Maire précise les nouveaux tarifs :

Frais de capture : 25€

Frais de transport : 25€

Frais de garde, chien, par jour : 10€

Frais de garde, chat, par jour : 5€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les tarifs proposés.

N° L 17-09/45-04/FI Subvention aux associations.

M le Maire indique que la ville, par sa nature juridique, n'est pas en mesure de capter certains financements liés à l'opération « Territoire Zéro Chômeurs de Longue Durée » et que cela implique que soit constituée une association nommée « Casti Lab » qui pourrait être à même de recevoir les subventions de la DIRECCTE.

M le Maire indique que l'association « Groupement Textile Solidaire » a engagé des frais à l'initiative de la commune et qu'il convient d'attribuer une subvention à cette association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, attribue une subvention de 200€ à l'association « Casti Lab » et une subvention de 100€ à l'association « Groupement Textile Solidaire ».

N°L17-09/46-05/RH Suppression au tableau des effectifs de plusieurs postes à temps complet et à temps non-complet

M le Maire rappelle que des postes apparaissent vacants dans le tableau des effectifs à la suite par exemple de départs en retraite, de mutations ou d'évolutions de grade. Il indique qu'il n'est pas souhaitable de conserver une liste de postes ouverts qui ne seront pas pourvus et que cela lui donnerait la faculté de recruter sans le contrôle du Conseil Municipal. Il précise qu'avec la suppression des postes vacants au tableau des effectifs il lui faut obtenir l'ouverture d'un poste auprès du Conseil Municipal avant de nommer un agent. Cette liste a été présentée au Comité Technique Paritaire le 9 juin 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide la suppression au tableau des effectifs de la commune de :

- 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet
- 2 postes d'adjoint technique principal de 2nde classe à temps complet
- 5 postes d'adjoint technique à temps complet
- 3 postes d'adjoint technique à temps non complet – 2 à 30 heures – et 1 à 28 heures
- 1 poste d'agent de maîtrise à temps complet
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet
- 1 poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe
- 1 poste d'assistant de conservation 2^{ème} classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint du patrimoine à temps non complet – 30 heures
- 1 poste de brigadier-chef principal à temps complet
- 2 postes de gardien-brigadier à temps complet

QUESTIONS DIVERSES

M le Maire expose le bilan de l'opération « Cap 33 » mené avec la Communauté de Communes et le Conseil Départemental de la Gironde. Il indique que les résultats sont bons et que 2421 personnes ont fréquenté les activités mises en place sur l'ensemble de la Communauté de Communes, soit une augmentation de 20% par rapport à la fréquentation de l'année 2016. Il souligne la forte implication des associations de la ville.

M le Maire expose le bilan de l'exposition « La Bataille » sur le thème du « soldat » et indique que la fréquentation apparait à 1025 visiteurs en 2017 pour 29 jours d'exposition contre 1206 en 2016 pour 59 jours d'exposition. Il souligne qu'en visiteurs par jour d'ouverture, les chiffres sont en augmentation. Il relève les pics de fréquentation les jours de représentation du spectacle « La Bataille de Castillon » et estime que les visiteurs effectuent donc une étape au Centre Bourg de Castillon la Bataille.

M le Maire expose le bilan des ateliers estivaux mis en place par la médiathèque et précise que 214 personnes ont fréquenté ces ateliers.

M le Maire précise que la fête des associations s'est déroulée le 2 septembre place Jacques Boyet Andrivet et estime que c'est le lieu adapté à cette manifestation. Il déplore l'absence de certaines associations et remarque que lorsqu'on est responsable associatif, on se doit d'avoir le sens de l'intérêt public, même lorsqu'on subit une contrariété, surtout lorsque l'association est subventionnée par la ville.

M le Maire expose le bilan de l'activité de remise des cartes nationales d'identité et de passeports. Il indique que du 1^{er} avril au 31 aout 2017, les services ont traité 1.065 demandes soit 213 demandes par mois en moyenne. Il remarque une augmentation constante du nombre de rendez-vous quotidien qui passe de 15 par jour en juin à 22 par jour au mois d'aout.

M le Maire signale que parmi les personnes sollicitant la mairie pour la remise d'une carte d'identité ou d'un passeport, il y a 45% de personnes qui résident sur le territoire de la Communauté de Communes dont 17% de Castillonnais.

M le Maire indique que la mairie a adapté ses horaires d'ouverture pour faire face à la nouvelle attente des usagers. Il précise que les bureaux restent ouverts 38h30 par semaine et jusqu'à 19h00 le jeudi. Il rappelle que l'Etat accorde à la ville 8.580€ par an pour le fonctionnement du service, alors que le cout estimé s'élève à 42.705€

La séance est levée à 20h40.